



Version: 4
révision: 08/01/2015

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Langue: FR

Date de

1. Identification de la substance ou de la préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur du produit

POLYCHLOR

40/42/45/45 PU/50/52/56/58/60/63% contenu de chlore

Autres noms: Paraffines/alcanes chlorées, longueur de chaîne moyenne, C14-C17, les paraffines chlorées C14-C17 (chloration : 40-60%)
Numéro CAS: 85535-85-9
Numéro CE: 287-477-0
Numéro d'enregistrement 01-2119519269-33-0011 **REACH:**

1.2 Pertinents, identifiés utilisations de la substance ou de la préparation et les utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou de la préparation: Lubrifiants et additifs de lubrifiants, adhésif, retardateurs de flamme, plastifiants en PVC et en couleurs, additifs pour les applications sous haute pression (métal de travail / fluide de travail), des solvants dans le traitement du cuir, des plastifiants pour d'autres applications. Pour plus d'informations sur les utilisations spécifiques, voir la documentation technique.

Non recommandé utilise de la substance ou de la préparation: Plastifiants dans les produits en contact avec la nourriture.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données

Fabricant

International Industrial Chemical Park SAE (IICP)
P. O. Box No. 103,
New Borg al Arab City,
Zone 4, Block 26,
Alexandria, Egypt

Téléphone: +2 03 462 8105

Téléfax: +2 03 462 8106

E-mail: marketing@iicpglobal.com

Only Representative

BiPRO GmbH
Grauertstr. 12
81545 München, Germany
E-mail (personne compétente): mail@bipro.de

Téléphone: +49 89 189 790 50

Téléfax: +49 89 189 790 52

1.4 Numéro d'urgence

Centre anti-Poisons de
Strasbourg, France
(Member of EPECS Network)

Téléphone: +33-(0)388373737

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008

Repr. Lact.; H362
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic chronic 1; H410
EUH066

2.1.1 Classification conformément au directive 67/548/CEE

R64
R66
N; R50/53

2.2 Des éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage, conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008



Pictogrammes des risques:

Mot signal: Attention

Phrases H: 362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P: **Prévention**
201 Se procurer les instructions avant utilisation.
260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Réaction

308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
391 Recueillir le produit répandu.

Élimination

501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux autorités compétentes.

2.3 Autres risques

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

3. Composition / Informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique de la substance ou de la préparation

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	N° REACH:	Concentration: (%)	Classification: EC 1272/2008(CLP):		Classification: 67/548/EEC:
Chloroalcanes (C14-17) / Paraffines chlorées, C14-17	287-477-0	85535-85-9	05-2118402586-43-0000	100	Repr. Lact. Aquatic Acute 1 Aquatic chronic 1 EUH066	H362 H400 H410	R64 R66 N; R50/53

Le libellé des phrases de risque citées, est donné dans le chapitre 16

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. **En cas de contact avec** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de **la peau:** l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomir, garder la tête ci-dessous les hanches pour empêcher l'aspiration. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Protection individuelle du secouriste: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Plupart des symptômes importants et les effets, à la fois aigus et retardés

Symptômes: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander l'avis d'un médecin.

4.3 Indication de toute l'attention médicale immédiate et un traitement spécial nécessaire

Aide d'urgence: Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Traitement: Traitement symptomatique.

5. Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Approprié: Eau pulvérisée. Brouillard d'eau. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).
Inapproprié: Jet d'eau de forte puissance.

5.2 Dangers particuliers émanant de la substance ou de la préparation

Le produit: Non inflammable. Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie, chauffage supérieure à 200°C pendant une courte période ou supérieure à 70°C pendant de longues périodes de temps, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Produits de pyrolyse, toxique.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection spécial des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et de procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mesures générales de protection et d'hygiène: Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. En cas d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux pour isolation et de nettoyage

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Collecter la fuite de liquides dans des armoires équipées de cuvettes montées sur roulettes. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer immédiatement les fuites. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Références aux sections d'autres

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination (section 13).

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Mesures générales de protection et d'hygiène: Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Changer les vêtements imprégnés.

Mesures techniques

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant.

Protection contre l'incendie et l'explosion Cf. chapitre 5.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

Température de stockage: $\leq 40^{\circ}\text{C}$

Matériaux d'emballage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Matériau approprié pour Récipient: acier. Acier inoxydable. Acier inoxydable.

Exigences pour les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé. Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Incompatibilités de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir/stocker à l'écart de vêtements et d'autres matériaux incompatibles. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas stocker ensemble avec : Agents oxydants, fortes.

Storage class: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cf. chapitre 1.2.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****8.1.1 Limites d'exposition professionnelle****Valeurs limites d'exposition**

Aucune valeur limite identifiée/disponible.

Source : GESTIS International Limit Values

8.1.2 DNEL et PNEC-valeurs**DNEL-valeurs**

DNEL	ingestion	inhalation	dermique
Industrie - long terme – effets locaux	-	-	-
Industrie - long terme – effets systémiques	-	1,6 mg/m ³	47,9 mg/kg bw/day
Industrie - court terme - effets locaux	-	-	-
Industrie - court terme - effets systémiques	-	-	--
Consommateur - long terme - effets locaux	-	-	-
Consommateur - long terme - effets systémiques	0,58 mg/kg bw/day	2 mg/m ³	28,75 mg/kg bw/day
Consommateur - court terme - effets locaux	-	-	-

Consommateur - court terme - effets systémiques	-	-	--
---	---	---	----

PNEC-valeurs

Environnement	PNEC
Compartiments aquatiques (avec sédiments)	1 µg/l eau douce 0,2 µg/l eau de mer 80 mg/l micro-organismes (usine de traitement des eaux usées) 5 mg/kg wet sédiment (eau douce) 1 mg/kg wet sédiment (eau de mer)
Compartiments terrestres	10,5 mg/kg wet (terre)
Compartiments atmosphériques	aucune information disponible

8.1.3 Control-Banding

Aucune information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène: Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

Manipulation des produits chimiques

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Équipement de protection individuelle

Utiliser un équipement de protection individuel. Changer les vêtements imprégnés et les laver.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié : appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141) ou appareil filtrant combiné (DIN EN 141). Type de filtre: A (vapeurs organiques avec point d'ébullition >65°C)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile). Période de latence: ≥ 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection des yeux

Protection oculaire appropriée : Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps

Protection corporelle appropriée : Blouse de laboratoire. Bottes.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur base propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique: liquide
Couleur: aucune information disponible **Odeur:**
 neutre à légèrement acide
Seuil de l'odeur: aucune information disponible

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	Unité	Remarque
Densité:	1,10 – 1,45	g/ml	25°C
Densité apparente:			pas pertinent
pH:			aucune information disponible
Température / plage de fusion:			non applicable
Température / plage d'ébullition:		> 200 °C	décomposition sous le point d'ébullition
Point d'éclair:			pas pertinent
Inflammabilité:			pas inflammable
Seuil minimal d'inflammabilité:			aucune information disponible
Seuil maximal d'inflammabilité:			aucune information disponible
Danger d'explosion:			aucune information disponible
Seuil minimal d'explosion:			aucune information disponible
Seuil maximal d'explosion:			aucune information disponible
Température d'ignition:			aucune information disponible
Température de décomposition:		< 200 °C	
Propriétés comburantes:			aucune information disponible
Pression de vapeur:			pratiquement non-volatile
Densité de vapeur relative:			aucune information disponible
Vitesse d'évaporation / indice de volatilité:			aucune information disponible
Solubilité dans l'eau:			insoluble
Solubilité dans autres solvants :			Soluble : de nombreux solvants organiques (hydrocarbures aromatiques et aliphatiques, cétones, esters), les graisses végétales et animales; facilement soluble: alcools ; mixable avec: benzène, chloroforme, éther, CCl4; log
P O/W (n-octanol / eau):			aucune information disponible
Viscosité:			aucune information disponible

9.2 Autres informations

Solubilité dans autres solvants:
d'écoulement:

-40 – 27 °C

insoluble: glycérine **Point**

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas réactive dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable à la température ambiante.

écurité

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Métaux alcalins. métaux alcalino-terreux.

Réaction avec : zinc, fer, aluminium (à haute température : décomposition)

Paraffines chlorées ont la propriété d'éviter les plupart des matières plastiques.

10.4 Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes et chaleur. Tenir à l'écart de surfaces chaudes.

10.5 Matières à éviter

Tenir à l'écart de: Agents oxydants, fortes. Matières plastiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit: Non inflammable. Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie, chauffage supérieure à 200°C pendant une courte période ou supérieure à 70°C pendant de longues périodes de temps, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Produits de pyrolyse, toxique.

11. Informations toxicologiques

Faible toxicité. Improbable que dangereux par inhalation. L'exposition repérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Devrait être faible toxicité cutanée. Basé sur des informations sur le produit et les produits similaires.

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (C14-17)

Toxicité aiguë, par voie orale Rat. LD50: > 2 g/kg bw

Toxicité aiguë (C10-13)

Toxicité aiguë, dermique Rat. LD50: > 2 g/kg bw

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Études d'inhalation (aiguë, rat, exposition dans l'air, 1h):

C12 paraffine (59% chloration), concentration: 3,3 mg/l ou

Courte chaîne-paraffine (longueur de la chaîne: non spécifié; chloration de 50%), concentration: 48 mg/l:

Aucun décès ont été observés.

11.2 Effet irritant et caustique

Irritant de la peau

Irritation de la peau: faible (2 études, OCDE404, C14-17 paraffines chlorés (40-52% chloration, 1% stabilisateur d'époxy))

Irritant des yeux

Irritation des yeux: faible (2 études, OCDE405, C14-17 paraffines chlorés (40-52% chloration, 1% stabilisateur d'époxy))

Irritant des voies respiratoires

Aucune information disponible.

Caustique

Aucune information disponible.

11.3 Sensibilisation

non sensibilisant (essai sur les animaux)

11.4 Effet après exposition répétitives ou à long terme

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée à de fortes concentrations): Lésions du foie et des reins possibles.

écureté

Toxicité orale chronique, études sur l'animal (90 jours): négatif pour 23 mg/kg/jour, paraffine chlorée (C14-C17, 52%). Faible effet, rat, féminin: > 360 mg/kg/jour, organes concernés : foie (pas pertinents/improbable pour l'exposition humaine)

11.5 Effets CMR**Cancérogénicité**

Pas testé. Paraffines chlorées ne sont pas génotoxiques. Avec les résultats d'études, il est peu probable que les paraffines chlorées constituent un danger dans des conditions normales d'utilisation.

Mutagénicité

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vivo disponible (souris, bactéries).

Toxicité pour la reproductionLes études sur l'animal n'ont pas documenté d'effets toxiques pour la reproduction jusqu'à une dose de 400 mg/kg/jour.
Les études sur l'animal n'ont pas documenté d'effets toxiques pour le développement / effets tératogènes jusqu'à une dose de 5000 mg/kg/jour (rat) et 100 mg/kg/jour (lapin). Mort par hémorragie interne chez le rat nouveau-né qui ont été soulevées avec de fortes doses de paraffines chlorées similaires. Cette matière est classée: Repr. Lact. H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.**11.6 Remarques générales**

Danger par aspiration: aucune

12. Informations écologiquesParaffines chlorées représentatifs (C14-C17) ont été classés comme toxiques pour les daphnies (études en laboratoire). Ils ont montré une faible toxicité d'une autre espèce d'invertébrés aquatiques (*gammarus*), ainsi que les poissons et les algues.**12.1 Toxicité**Toxicité pour la daphnia (*Daphnia magna*)
(*Gammarus pulex*)

EC50: 0,006 mg/l (48h)

LC50: ≥ 1,0 mg/l (96h)

Toxicité pour le poisson (*Alburnus alburnus*)

LC50: ≥ 5000 mg/l (96h)

Toxicité pour les algues (*Selenastrum capricornutum*) EC50: $\geq 3,2$ mg/l (96h) (Biomasse) M-Facteur = 100

12.2 Persistance et Dégradabilité

Les concentrations dans l'atmosphère sont susceptibles d'être très faible en raison de la faible volatilité. La demi-vie atmosphérique estimée est de 1 à 2 jours.

Biodégradation dans le sol : étude de C14. 5 et C15. 4 chloration de 43,5 et 50 % (longueur de la chaîne c moyenne) ont montré une réduction 57 % et 51 % de la substance d'essai après 36 heures.

Biodégradation dans l'eau et des sédiments : tests de simulation de deux C16 paraffines chlorées (chlore 35 % et 58 %) étaient une demi-vie (DT50) 12 jours en eau douce ou 58 jours dans les sédiments.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: faible (BCF < 2000 L/kg, BMF <1)

12.4 Mobilité

Faible mobilité dans le sol (estimation).

12.5 Résultats de l'évaluation PBT

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs ne pas connu

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Ce matériel et les conteneurs doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Conditionnement

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport: IMDG, ICAO und IATA

14.1 Numéro ONU

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ARD/RID

Non réglementé

IMDG-Code / ICAO-TI / IATA-DGR

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement**Hazard code(s)**

ARD/RID / IMDG-Code / ICAO-TI / IATA – DGR: no

Marine polluant: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 5-8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Categorie de pollution: X

Type de bateau: 1

Nom de produit: Chlorinated paraffins (C14-C17)

Précaution special: -

15.11.11

écurité

14.8 Autres informations, restrictions et dispositions légales

Tunnel restriction code: 3 (E)

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Sécurité, santé et réglementations environnementales spécifiques législation, de la substance ou de la préparation

Réglementations EU

Restrictions en vertu de l'Annexe XVII du règlement (CE) n ° 1907/2006 Voir Annexe XVII, Point 3

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Indications relatives aux restrictions d'emploi

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Ordonnance d'incidents

Applicable (Annexe I – Numéro 9a)

Classe de stockage

Aucune information disponible.

Classe de risque pour le milieu aquatique

3 strong water pollutant (WGK 3)

Instruction technique pour la qualité de l'air (IT-air)

Applicable (Chapitre 5.2.5)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: oui

16. Autres informations

16.1 Libellé de la H et R-phrases vertu du paragraphe 2 et 3

Règlement (CE) n ° 1272/2008

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition repérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Directive 67/548/CEE

-
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R64 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

15.11.11

écurité

16.2 Conseils pour la formation

Le produit ne doit être manipulé que par des adultes de plus de 18 ans, suffisamment informés de la manipulation adéquate, des caractéristiques dangereuses du produit et des mesures indispensables de sécurité. Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

16.3 Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

16.4 Documentation concernant les modifications aucune/aucun

16.5 Sources de données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

16.6 Key et définition aucune/aucun

17. Annexe

17.1 Scénario d'exposition aucune/aucun

15.11.11